AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**215C1880**
FR0010892950-FS0777

3 décembre 2015

**Déclarations de franchissements de seuils et déclaration d'intention**
**(article L. 233-7 du code de commerce)**

**MEDTECH**

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 3 décembre 2015, M. Bertin Nahum a déclaré avoir franchi, le 30 novembre 2015 :

   - individuellement, en baisse, les seuils de 25%, 20%, 15% et 10% du capital et des droits de vote de la société MEDTECH et détenir, individuellement, 146 171 actions MEDTECH représentant autant de droits de vote, soit 6,11% du capital et des droits de vote de cette société[1] ; et

   - en hausse, indirectement par l'intermédiaire de la société civile Muhan Invest (3 allée Servant, 94670 Baillargues) qu'il contrôle, les seuils de 5%, 10%, 15% et 20% du capital et des droits de vote de la société MEDTECH et détenir, indirectement, 532 000 actions MEDTECH représentant autant de droits de vote, soit 22,25% du capital et des droits de vote de cette société[1].

   Ces franchissements de seuils résultent d'un apport en nature d'actions MEDTECH par M. Bertin Nahum au profit de sa holding patrimoniale.

   Au résultat de cette opération, M. Bertin Nahum n'a franchi aucun seuil et détient, au 30 novembre 2015, individuellement et par l'intermédiaire de la société Muhan Invest, 678 171 actions MEDTECH représentant autant de droits de vote, soit 28,37% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

| | Actions et droits de vote | % capital et droits de vote |
|---|---|---|
| Muhan Invest | 532 000 | 22,25 |
| M. Bertin Nahum | 146 171 | 6,11 |
| **Total** | **678 171** | **28,37** |

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

   « La société Muhan Invest déclare :

   - le franchissement de seuils résulte d'un apport de titres à une holding personnelle ;
   - Muhan Invest détient conjointement avec son actionnaire contrôlant M. Nahum 678 171 actions de l'émetteur, soit 28,37% du capital et des droits de vote de MEDTECH ; ils n'agissent pas de concert avec un tiers ;
   - Muhan Invest n'envisage pas de poursuivre ses achats d'actions ou d'acquérir le contrôle de l'émetteur ;
   - Muhan Invest n'envisage pas de changer la stratégie actuellement poursuivie par MEDTECH et n'envisage aucune opération particulière pouvant avoir un impact sur cette stratégie ;

[1] Sur la base d'un capital composé de 2 390 661 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- Muhan Invest n'est pas partie à un accord ou instrument mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
- Muhan Invest n'est pas partie à un accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et les droits de vote de l'émetteur qu'elle possède ;
- M. Nahum est actuellement président-directeur général de l'émetteur. Muhan Invest n'envisage pas de demander de nouvelle nomination d'une ou plusieurs personnes comme administrateur de l'émetteur. »

_____